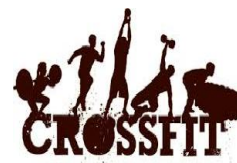


# L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN MOULIN fiche d'inscription



## LISTE DES ACTIVITES SPORTIVES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN MOULIN

1. ESCALADE	Mercredi 14h-16h	Violettes	Mme BOIVIN
2. BADMINTON	Mercredi 13h-16h	Coubertin	M. DUFFOURD
3. VOLLEY	Mercredi 13h-16h	Violettes	Mmes KERDILES & KHABET
4. LUTTE	Mercredi 13h-14h	Violettes	M. MARCASTEL
5. CROSS-FIT	Lundi 12h10-13h10	Violettes	M. MARCASTEL
6. CROSS-FIT	Jeudi 12h10-13h10	Violettes	M. MARCASTEL

Possibilité avec la même inscription de pratiquer une activité le lundi/jeudi et une le mercredi

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AVEC L'INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription remplie et signée par les parents et les élèves
  - Cotisation : 30 euros pour *tous les garçons* et les *filles nées en 2008/2009*  
18 euros pour les *filles nées en 2005/2006/2007* (aide du conseil départemental)
- Moyens de paiement** : chèque à l'ordre de « AS Collège Jean Moulin », espèces et bon CAF
- Le contrat moral rempli et signé par l'élève et ses parents

Possibilité pour les élèves qui le désirent de manger au collège en salle 113 à partir de 12h10 à condition d'apporter son repas

Réfrigérateur et micro-onde à disposition des élèves.



Tee-shirt de l'AS offert à l'inscription !

**DEBUT DES ACTIVITES, LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE**

**Possibilité de faire une séance d'essai**

Suivez les actualités de l'AS du collège sur notre compte Instagram à l'adresse :  
**@asjeanmoulinlqb**

# FICHE D'INSCRIPTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN MOULIN

Nom, prénom, classe : ....., Sexe : F / M Date de Naissance : .....

Réinscription  ou 1<sup>ère</sup> inscription

Cas particulier : (certificat médical obligatoire)

Section sportive Lutte

Section sportive Volley Filles

Numéros de téléphone en cas de besoin (portable, domicile, ou travail).

Tel 1 : ..... Tel 2 : ..... Tel 3 : .....

Email parents (écrire lisiblement) : .....

Email élève (écrire lisiblement) : .....

Cotisation de 30 euros :  Espèces

Chèque à l'ordre de « AS Collège Jean Moulin »

## Autorisation :

Je soussigné (e), Madame ou Monsieur.....père/mère/responsable légal, autorise mon enfant à participer à l'activité ..... de l'As du collège Jean Moulin de la Queue-en-Brie et à se rendre sur les lieux d'entraînement ou de compétition par les moyens mis en place par les professeurs responsables. J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (visibles sur le site du collège, onglet AS).

## Il est rappelé aux parents des élèves participants à l'Association Sportive que:

- La licence UNSS prise par l'As du collège inclut une assurance MAIF.
- Les déplacements sur les lieux d'entraînement s'effectuent sans le professeur. Celui-ci les accueillera directement sur le lieu d'entraînement habituel. Ceci vaut pour le retour en fin d'entraînement.
- Les déplacements sur les lieux de compétitions se font à partir du collège ou des gymnases, à l'aller comme au retour.

A La Queue-en-Brie, le.....

Signature des parents	Signature de l'élève
-----------------------	----------------------

Précédée de la mention « lu et approuvé »

## **Contrat moral**

✓ L'inscription à l'AS impose à l'élève d'être assidu aux entraînements (pour pouvoir progresser entre autre...). En cas d'absence, l'adhérent doit impérativement prévenir avant le jour d'entraînement le professeur d'EPS responsable de l'activité par un mot écrit et signé du responsable légal.

✓ Les adhérents s'engagent à participer aux différentes compétitions qui auront lieu le mercredi après-midi. Ces dernières sont des rencontres avec d'autres collégiens, adaptées au niveau de chacun des licenciés. Les déplacements sont encadrés par les enseignants.

✓ L'Association Sportive doit être un lieu d'échange, de convivialité et de respect d'autrui. Le protocole sanitaire s'applique aussi lors de l'AS.

✓ Il est expressément demandé aux sportifs d'avoir une attitude irréprochable envers toutes les personnes qu'ils croiseront ou côtoieront (professeurs, élèves, gardiens...) ainsi que le respect des installations et du matériel mis à leur disposition.

✓ Les élèves doivent se tenir informés du calendrier des entraînements et des compétitions. Celui-ci est affiché au collège (panneau d'affichage de l'AS à côté de la salle 112) et distribué aux adhérents.

✓ Un élève souhaitant changer d'activité ou l'abandonner en cours d'année doit, après accord des professeurs concernés, présenter une autorisation écrite des parents.

Signature de l'élève

(précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature des parents

(précédée de la mention "lu et approuvé")

## **Autorisation de prise de vue**

Je soussigné (e) ..... (père, mère, représentant légal)

autorise  n'autorise pas  le collège Jean Moulin de La Queue-en-Brie à effectuer des prises de vue de ma fille/mon fils ..... dans le cadre des entraînements ou des rencontres UNSS et à les utiliser à des fins uniquement pédagogiques ou de promotions des sportifs ou de l'AS sur le compte Instagram « @asjeanmoulinlqb ».

Fait à .....le.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")